

Namur, le 31 mai 2020

Objet : modalités d'organisation de la fin de l'année scolaire

Madame, Monsieur,
Chers parents,
Cher.e élève,

La suspension des cours due à la crise du Covid 19 perturbe l'organisation habituelle de notre Ecole.

Depuis le 13 mars, l'équipe enseignante a mis tout en œuvre pour conserver, via l'enseignement à distance « TEAMS », le lien pédagogique avec votre enfant.

Nous appliquons les directives de la Fédération Wallonie Bruxelles, et souhaitons par ce courrier vous communiquer les modalités d'organisation de la fin de l'année scolaire.

Dans cet envoi, vous trouverez un document relatif :

- aux modalités d'évaluation, de délibération et de recours émanant du Pouvoir Organisateur,
- aux modalités de passation du certificat de qualification comprenant les « feuilles de route » pour le pôle salle et cuisine, les grilles d'évaluation et les horaires de passage des épreuves.
- à l'archivage des cours, travaux et journaux de classe. Attention : ce document est à signer et à nous renvoyer pour le **15 juin 2020**.

Soucieux de la santé de tous, nous évitons la présence sur notre site à un trop grand nombre de personnes.

C'est la raison pour laquelle les résultats de la délibération :

- du Certificat de Qualification pourront être consultés le 24 juin à partir de 14h via un groupe TEAMS dédié.
- de la première session, pourront être consultés le 30 juin à partir de 14h via un groupe TEAMS dédié.

En cas de problème de connexion, vous pouvez appeler le 081 77 68 34, l'information vous sera communiquée.

Par ailleurs, bon nombre d'élèves ont laissé dans leur casier, et à l'internat des effets personnels et souhaitent les récupérer.

A ce jour, nous ne disposons pas d'information officielle quant à la reprise ou non des cours en ce mois de juin. Dans l'hypothèse où aucune reprise de cours en présentiel n'est envisagée, nous diffuserons, à partir du 15 juin, via teams et le site internet www.ehpn.be les plages horaires dédiées classe par classe pour récupérer ces effets. Nous sommes conscients de l'impact de ces mesures organisationnelles lourdes et complexes, et vous remercions pour votre compréhension et collaboration dans le respect de ces consignes.

Enfin, en ce début de juin, nous ne sommes toujours pas en mesure de vous apporter des éclaircissements quant aux stages. Ce que nous savons au moment où nous rédigeons ces lignes,

c'est que les stages à l'étranger ont été « rapatriés » en Belgique, et que les établissements de l'Horeca ne sont pas encore autorisés à reprendre leurs activités.

Dès que nous disposerons d'information à ce sujet, Mr Botton, responsable des stages, analysera au cas par cas chaque lieu d'immersion professionnelle. Des ajustements liés à chaque situation, au respect des règles sanitaires, aux capacités du restaurateur d'accueillir ou non votre enfant, devront être opérés. Si des modifications doivent avoir lieu, vous serez directement et personnellement contactés.

Au vu de la privation des cours durant cette longue période de confinement, et des valeurs de solidarité qui prévalent dans le secteur Horeca, le maintien des stages est une approche « win-win ». Dans les conditions de sécurité imposées par les autorités, la pratique du métier que ce soit en cuisine ou en salle permettra à votre enfant de renouer avec le savoir-faire et le savoir-être.

Nous restons à vos côtés et vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.



Dominique Van de Woestyne
Directrice ff